

DÉONTOLOGIE, NON DISCRIMINATION, RGPD



LA FORMATION

Cette formation permet de comprendre et appliquer les principes de déontologie, de promouvoir la non-discrimination et de se conformer au RGPD. Elle couvre les obligations éthiques, les lois anti-discrimination et les exigences de protection des données, avec des études de cas pratiques.



LES OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles du code de déontologie
- Prévenir les discriminations dans une vente ou une location saisonnière
- Identifier et mettre en application les règles du RGPD



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

Évaluation :

Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

PROFIL FORMATEUR

Tous les formateurs répondent aux exigences des cahiers des charges dont l'expérience professionnelle et les diplômes ont été validés.

LA DURÉE

La durée de la formation est d'un jour soit de 7h.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral
- **Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.**

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com



MODULE 1 : LES ARTICLES DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Séquence 1 : La déontologie

- Appréhender la notion de déontologie
- La déontologie et les professions immobilières

Séquence 2 : L'éthique

- L'éthique professionnelle
- La bonne exécution des missions incombant au professionnel de l'immobilier
- La responsabilité du professionnel de l'immobilier

Séquence 3 : Les obligations

- Le respect des obligations législatives et réglementaires
- La réglementation du métier du professionnel de l'immobilier
- La réglementation particulière à laquelle est assujéti le professionnel de l'immobilier

Séquence 4 : La compétence

- Le professionnel de l'immobilier doit être compétent (formation initiale)
- Les conditions d'accès au métier d'agent immobilier
- La formation professionnelle comme vecteur

Séquence 5 : Le conseil

- La défense d'intérêts en présence
- Le rôle « d'intermédiaire »
- L'étendue du devoir de conseil

Séquence 6 : Le conflit d'intérêts

- Conflit d'intérêts avec les mandants ou autres parties liées à l'opération
- Conflit d'intérêts avec une activité annexe ou connexe du professionnel de l'immobilier

Séquence 7 : La confraternité

- Concurrence libre, saine et loyale
- La discrétion professionnelle
- La différence entre le dénigrement commercial et la diffamation

Séquence 8 : La gestion

- L'organisation de l'entreprise
- Le statut juridique de l'agent immobilier
- Le statut juridique du négociateur salarié
- Le statut juridique de l'agent commercial

Séquence 9 : La transparence

- Communiquer une information exacte, intelligible et complète
- L'information des clients
- La sanction du non-respect des règles de publicité

Séquence 10 : La confidentialité

- L'utilisation des données à caractère personnel
- La réglementation RGPD

Séquence 11 : Le règlement des litiges

- Résolution à l'amiable des litiges
- Les modalités de mise en place de la procédure de négociation amiable
- Litiges concernés
- Litiges exclus

Séquence 12 : Discipline et CNTGI

- Présentation du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières

MODULE 2 : PRISE EN COMPTE DES DIVERSITÉ, PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DISCRIMINATIONS

Séquence 1 : La déontologie et la discrimination (loi Alur)

- Appréhender la notion de déontologie
- La déontologie et les professions immobilières

Séquence 2 : La caractérisation de la discrimination

- Genèse de l'infraction de discrimination
- Racisme, antisémitisme, discriminations, de quoi parle-t-on ?
- L'infraction de discrimination au sens du Code pénal
- La complicité du professionnel
- Les sanctions pénales et civiles
- Prendre conscience de ses propres stéréotypes
- L'égalité de traitement des clients et des dossiers
- L'importance du droit au logement

Séquence 3 : Responsabilité et cas concrets

- Les pratiques discriminatoires
- Le rôle du défenseur des droits
- Politique de non-discrimination : outils et actions mis en œuvre dans la FPT
- Discrimination dans la transaction immobilière
- Discrimination dans la mise en location
- Étude des jurisprudences engageant la responsabilité des professionnels
- Se questionner sur ses pratiques professionnelles et le cas échéant, les modifier

MODULE 3 : LES OBLIGATIONS LÉGALES ISSUES DU RGPD

Séquence 1 : Fondamentaux de la protection des données personnelles

- Les notions essentielles
- Le champ d'application du Règlement Général sur la Protection des Données



- Les nouveaux droits pour les personnes concernées
- Les compétences des autorités de contrôle
- Les principes fondamentaux
- La nomination d'un délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officer - DPO)
- Définir les compétences du délégué à la protection des données personnelles (DPO)

Séquence 2 : Les obligations du Règlement Général sur la Protection des Données

- La gouvernance des données, rôles et responsabilités
- Désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO)
- Le rôle du délégué à la protection des données personnelles
- S'assurer de la licéité du traitement
- Distinguer les traitements soumis à inscription au Registre de ceux qui restent soumis à autorisation de la CNIL
- Informer les personnes concernées
- Information ou consentement ? Comment modifier les clauses et mentions existantes ?
- Les cas d'utilisation des données dites « sensibles »
- La durée de conservation des données
- Sensibilisation et formation

MODULE 4 : LES PROCÉDURES RGPD EN AGENCE IMMOBILIÈRE

Séquence 1 : Analyser l'impact du traitement et consulter l'autorité

- Norme de sécurité standard et la sécurité au sein d'une organisation
- Réaliser un DPIA (analyse d'impact relative à la protection des données)
- Tenir le registre des activités du traitement (transaction / location / gestion / syndic)
- Assurer la sécurité des données
- Confidentialité et sécurité, notification des failles de sécurité : en tenir compte dans les nouveaux contrats avec les prestataires
- Gérer les droits des personnes concernées en fonction des activités immobilières
- Se préparer à un contrôle

Séquence 2 : La boîte à outils RGPD

- Nouveaux principes, nouveaux concepts : Accountability, Privacy by design, Notification des failles de sécurité, Minimisation des données, etc. : les nouveaux outils de la conformité
- L'intégration de la sécurité dans les projets
- Le code de conduite
- Les certifications et les labels
- Créer et gérer un plan d'actions
- Cookies, tracking, marketing, CRM, scoring, Big Data, etc. : quelles sont les règles ?
- Phoning, enregistrements téléphoniques avec la clientèle, fichier Bloctel
- E-mail, SMS, etc. : maîtriser les règles de prospection électronique
- Assurer la veille



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Virginie Allamelle au 0590 27 12 55 ou sur virginie.allamelle@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM